

Informations de base	
<p>2018/2909(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Critères à appliquer pour évaluer l'impact de la défaillance d'un établissement sur les marchés financiers, sur d'autres établissements et sur les conditions de financement</p> <p>Complétant 2012/0150(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		